Décrivez les documents.

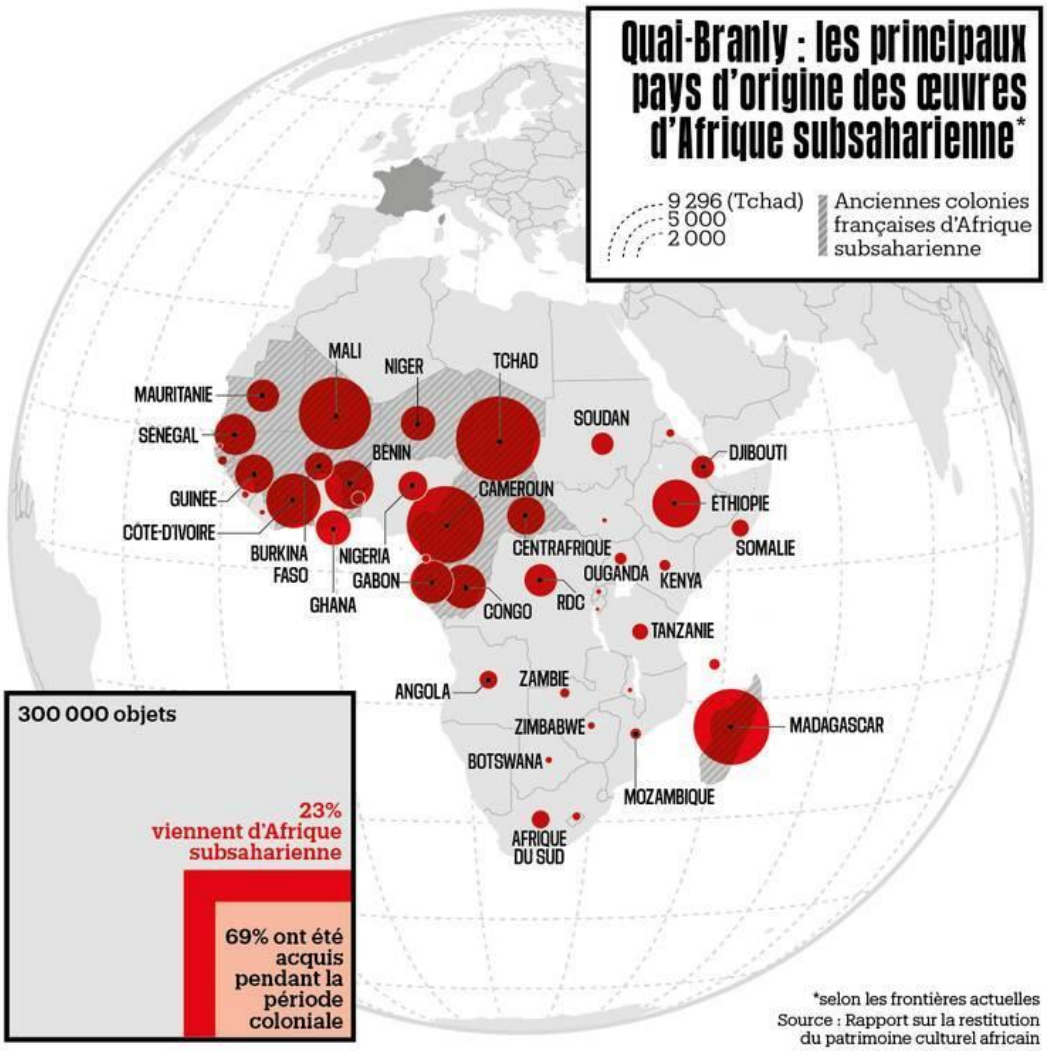

Regardez la vidéo. Répondez aux questions.

Restitution des œuvres à l'Afrique : où en est-on ? (Géopoliticus-Lumni (2024)
https://www.youtube.com/watch?v=9FnHy0YuqGs

A/ Cochez la réponse correcte.

1. Où se trouve la majorité des œuvres d'art africaines en France ?
a) Musée du Louvre b) Musée d'Orsay c) Musée du Quai Branly
2. Quel pays a reçu les trésors royaux d'Abomey en 2021 ?
a) le Sénégal b) le Mali c) le Bénin
3. En quelle année la France a-t-elle voté une loi pour restituer des œuvres ?
a) 2010 b) 2018 c) 2020
4. Pourquoi certains musées refusent-ils la restitution ?
a) Perte financière b) Trop fragiles c) Elles appartiennent à des particuliers
5. Quel objet historique a été rendu au Sénégal ?
a) Une couronne b) Un sabre c) Un masque

B/ Vrai / Faux

1. 90 % du patrimoine africain est hors d'Afrique. (Vrai / Faux)
2. La France a rendu toutes les œuvres demandées. (Vrai / Faux)
3. La loi française interdit toute restitution. (Vrai / Faux)
4. D'autres pays européens sont concernés. (Vrai / Faux)
5. L'Algérie et le Maroc réclament aussi des œuvres. (Vrai / Faux)

coloniser
le colon (l'occidental) colonise un pays >

actif > les colons colonisent le pays
passif > le pays est colonisé par les colons

TRANSCRIPTION

Aux XIXe et XXe siècles, **des milliers de pièces culturelles ont été acquises** par la contrainte et la violence en Afrique **par les puissances coloniales.** Un rapport remis à l'Elysée en 2018 sur « la restitution du patrimoine africain », estime que 90 % du patrimoine culturel subsaharien est aujourd'hui éparpillé hors du continent. La restitution par la France de ces œuvres d'art est un enjeu géopolitique majeur. Elle concerne aujourd'hui surtout les territoires subsahariens.

Objets d'art volés pendant la colonisation

Au moins 90 000 objets d'art d'Afrique subsaharienne se trouvent dans les collections publiques françaises. Plus des deux-tiers demeurent au musée du Quai Branly-Jacques Chirac à Paris. La grande majorité des pièces proviennent des territoires colonisés par la France, comme le Cameroun, le Togo, le Bénin, le Mali, le Sénégal ou le Burkina Faso.

La restitution de ces œuvres d'art est aujourd'hui demandée par plusieurs pays africains, des experts, des chercheurs ou encore des militants. En effet, les citoyens africains sont privés de l'accès à ces éléments essentiels de leur culture, de leur histoire et de leur mémoire. La restitution de ces œuvres peut permettre à la France d'améliorer son image

en Afrique. Elle offre aussi la possibilité de rompre la « Françafrique », une expression qui désigne une relation néocoloniale entre la France et ses anciennes colonies.
Une loi pour restituer des œuvres d'art aux pays africains
La France en est à ses premiers pas dans la restitution des œuvres d'art. C'est un cheminement difficile car nombre de musées et de collectionneurs sont réticents à les rendre.
Pourquoi ? ***Plusieurs raisons sont avancées*** *:*
La plus courante est que les pays qui demandent cette restitution ne possèderaient pas les infrastructures nécessaires pour les conserver. Aussi, restituer ces objets causerait une perte financière, puisqu'il s'agit d'un vivier économique pour les musées.
Autre raison invoquée : certains collectionneurs et musées s'appuient sur le droit. Le Code du patrimoine français indique que *les biens culturels* des musées de France sont inaliénables et **ne peuvent être cédés**.
Pour répondre à cet argument, une loi votée en 2020 autorise dorénavant la restitution d'un certain nombre d'œuvres au Sénégal et au Bénin. Cette loi a ainsi permis à la France de rendre le sabre d'El Hadj Omar Tall à la République du Sénégal. Le 9 novembre 2021, ce sont *26 œuvres des trésors royaux d'Abomey*, conservés au musée parisien du Quai Branly, qui **sont restitués au Bénin**. Et une convention entre la France et Madagascar a permis, en novembre 2020, le retour de couronne de la reine Ranavalona III à Antananarivo.
Si, pour le moment, le rapport remis à l'Elysée en 2018 concerne spécifiquement les anciennes colonies françaises subsahariennes, les territoires nord-africains, en particulier l'Algérie et le Maroc, réclament également la remise d'œuvres culturelles. Ces procédures se multiplient et ne concernent pas seulement la France. Le mouvement s'étend à la Belgique, aux Pays-Bas, à l'Allemagne, la Suisse et au Royaume-Uni.

LA VOIX PASSIVE
Observez :
voix active : "Le chat mange la souris"
voix passive : "La souris est mangée par le chat".

Pour transformer une phrase de la voix active à la voix passive :
- identifiez le sujet, le verbe et l'objet (le COD) dans la phrase active
- l'objet devient le sujet de la phrase passive
- utilisez l'auxiliaire "être" au temps du verbe initial + le participe passé du verbe principal.
- accordez le participe passé en genre et en nombre avec le nouveau sujet.
- ajoutez "par" suivi du sujet de la phrase active si vous voulez mentionner qui fait l'action

Mettez ces phrases à la voix passive en respectant les temps verbaux.
1. Des collectionneurs pillent des œuvres. *(Présent) - piller >-é*
Des oeuvres sont pillées par des collectionneurs.
2. Le musée exposera des peintures. *(Futur simple)*
Des peintures seront exposées par le musée.
3. Les autorités ont restitué des tableaux. *(Passé composé)*
Des tableaux ont été restitués par les autorités.
4. Un artiste sculptait deux statues. *(Imparfait) - sculpter > -é*
Deux statues étaient sculptées par un artiste.

5. Les restaurateurs réparaient ce chef-d'œuvre. *(Imparfait) - réparer > -é*

Ce chef-d'oeuvre (être > imparfait :) était réparé par des restaurateurs
6. Des chercheurs avaient trouvé des archives. *(Plus-que-parfait)*
Des archives avaient été trouvées par des chercheurs.
7. La France rendrait les masques. *(Conditionnel présent) - rendre > rendu*
Les masques (être au conditionnel : seraient rendus par la France
8. Des experts authentifiaient ce tableau. *(Imparfait) - authentifier > -é*
Ce tableau était authentifié par des experts
9. Une fondation aura financé la restauration. *(Futur antérieur)*
La restauration aura été financée par une fondation.

des milliers de pièces culturelles ont été acquises par les puissances coloniales.
les puissances coloniales ont acquis des milliers de pièces culturelles

La restitution de ces œuvres d'art est aujourd'hui
demandée par plusieurs pays africains
aujourd'hui plusieurs pays africains demandent la restitution de ces œuvres d'art

Plusieurs raisons sont avancées
on avance *plusieurs raisons*

des trésors royaux d'Abomey sont restitués au Bénin
on restitue des trésors royaux d'Abomey au Bénin

ATTENTION avec les "modaux": vouloir, devoir, pouvoir + savoir
> la transformation se fait sur le verbe modal
les biens culturels **ne peuvent pas être cédés/rendus**.*
les enfants *n'ont pas voulu* être lavés (par leur mère)
le téléphone portable devrait être utilisé seulement en cas d'urgence.

Echangez sur la restitution d'œuvres d'art.
1. Est-ce que votre pays se trouve dans la situation de ces pays d'Afrique subsaharienne ou de la France ? Si oui, décrivez-la.
2. Est-ce primordial de pouvoir se connecter à son histoire ? Pourquoi ?
3. Toutes les œuvres pillées doivent-elles être restituées aux pays d'origine ? Pourquoi ?
4. Le retour de ces œuvres aura-t-il un impact sur le tourisme en Afrique ?
5. Pensez-vous que la France devrait dédommager les pays d'Afrique pour le manque à gagner durant ces 130 ans ?